

N° ENR	
Réf.	
APPRIV. MAIRIE	04. DEC. 2015
DIRECTION	SERVICE

**Lucette Lousteau**

Députée du Lot-et-Garonne  
circonscription d'Agen-Nérac

N°	Date : 04 DEC. 2015
Attribution :	
Information :	
Commentaire :	

Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR  
Maire  
Mairie Agen  
Place du Docteur Esquirol  
47000 AGEN

Agen, le 25 novembre 2015

Monsieur le Maire,

Depuis déjà plusieurs années l'Agglomération d'Agen s'est engagée dans un projet d'envergure sur la rive gauche de la Garonne ayant pour point central la réalisation d'une zone d'activité qui devrait à terme représenter une emprise de plus de 200 hectares ; le but affiché de cette opération étant le développement économique, avec à la clef, la création de milliers d'emplois.

Pour avoir exprimé mon opposition à ce projet que je juge, dans son objet incertain, dans sa forme démesurée, et dans son financement improbable, j'ai été accusée d'opposition au développement économique de notre territoire. Bien entendu je m'inscris en faux contre ces allégations, et j'affirme que je revendique une autre approche du développement économique, différente de celle qui prévalait, par exemple, il y a trente ans.

L'incertitude quant à la vocation industrielle de cette zone baptisée Technopole Agen Garonne, est l'une des raisons de mes réserves, mais ce qui fondamentalement m'a fait participer à une action collective auprès du Ministère de l'environnement, est le sacrifice de terres agricoles d'une qualité exceptionnelle par la présence d'une nappe naturellement réalimentée, et la non prise en compte des enjeux environnementaux.

Mes craintes résident également dans les infrastructures nombreuses et sources de pollution au CO2 qui vont être créées dans l'environnement immédiat de cette zone et qui pénaliseront fortement les riverains, résidents pour certains des communes dont vous êtes peut-être l' élu et premier magistrat.

Le rapport annuel de l'Organisation météorologique mondiale alerte sur le nouveau record en 2014 du niveau de concentration des gaz à effet de serre. Il est pourtant essentiel de réduire ces émissions dans l'objectif de maintenir en dessous de 2° le réchauffement climatique de la planète.

Au moment où va s'ouvrir à Paris la COP 21 dont l'objectif est de limiter à moins de 2° le réchauffement climatique dans les prochaines années, les responsables élus ne peuvent s'affranchir de l'obligation morale qui s'impose à eux et qui consiste à prendre en compte cette exigence dans leurs projets.

Ma conviction profonde sur la manière de traiter le développement de nos territoires est très éloignée de celle des promoteurs de ce projet.

Tout d'abord, je crois que les atouts de notre territoire doivent être préservés pour lui conserver son attractivité en termes de qualité de vie.

Pour son climat, pour la qualité de vie que l'on y trouve, pour la qualité de ses produits, pour la facilité des déplacements, et aussi pour sa situation à mi-chemin entre deux métropoles, ce territoire doit être préservé. C'est votre responsabilité devant les futures générations qui devront gérer vos choix qui pourraient apparaître à la fois faciles, mais surtout désastreux.

Le phénomène de métropolisation se renforcera dans les prochaines années, et le maintien des atouts de notre territoire est un enjeu fondamental, si nous voulons qu'il représente pour les habitants de ces métropoles qui, à la recherche d'une meilleure qualité de vie, pourraient choisir de s'y installer.

L'opportunité de notre territoire d'accueillir de nouvelles populations, des familles et des jeunes, pour le renouvellement de notre population vieillissante, est loin d'être négligeable si l'on se situe dans l'optique du développement économique.

Le développement économique tel qu'il était pensé et réalisé il y a plusieurs décennies, n'est plus possible sauf à vouloir condamner définitivement ce qui constitue un enjeu de développement durable fondamental. Aujourd'hui les mentalités ont évolué, la prise de conscience sur les enjeux environnementaux est partagée par beaucoup de nos concitoyens, et l'on ne doit pas vouloir « faire comme les grandes » (les métropoles) en voulant reproduire le modèle et industrialiser à n'importe quel prix. Ce combat nous le perdrons deux fois : nous ne parviendrons pas à faire venir de grosses unités de production (permettant à terme la création des milliers d'emplois promis), et notre territoire ne représentera plus aucun intérêt pour les citoyens à la recherche d'une meilleure qualité de vie.

Nous devons au contraire penser à créer une attractivité en lien avec les spécificités de notre territoire, favoriser la mobilité de nos jeunes vers des formations qualifiantes en lien avec les secteurs innovants développés dans notre territoire dans des activités durables, et favoriser, par l'apport de nouvelles populations, des activités nouvelles.

Créer du foncier industriel pour accueillir, des plateformes de logistique transports ou délocaliser des entreprises déjà installées dans le secteur, ne peut pas constituer un projet du XXI<sup>e</sup> siècle.

J'observe que toutes les tentatives de discussion pour aborder ce projet dans une nouvelle approche plus environnementale qui respecte un certain nombre d'enjeux, n'ont pas abouti, les promoteurs de ce projet considérant qu'il avait à leurs yeux les qualités environnementales requises ; ce qui, je le regrette, n'a pas été mis en évidence par l'enquête publique. A ce stade, les incantations ne suffisent pas.

Malgré les oppositions qui se sont exprimées sur le fond de ce dossier, je crains que ce projet tel que conçu et adopté par l'agglomération d'Agen, ne se développe dans un aveuglement coupable.

Certes, une éclaircie dans la vision plutôt pessimiste qui est la mienne de ce projet, réside dans l'installation d'un Cluster Eau qui travaillerait notamment sur l'adaptation de la gestion de l'eau dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Il faut faire de cette présence, et des compétences qu'elle recèle, une chance. Il faut bâtir à travers elle un projet innovant qui pourra servir d'exemple aux autres collectivités qui auront dans les années à venir à réfléchir sur ce type d'équipement.

La présence du Cluster eau doit être une vitrine qui crée une nouvelle attractivité à la fois pour la zone elle-même et pour notre territoire, depuis lequel seront exportés des savoirs faire.

Cette zone du XXI<sup>e</sup> siècle conjuguera innovation, modernité et activité industrielle et humaine.

La ressource en eau exceptionnelle de cette zone doit être utilisée, optimisée pour lutter contre le réchauffement climatique. Mais l'on ne peut se contenter des études et des expérimentations qui seront réalisées dans le cadre de ce Cluster, ni même de ses créations, il faut que la zone elle-même adopte des principes vertueux en termes de lutte contre le réchauffement climatique.

Les observations réalisées par l'ACMG sur le réchauffement de l'agglomération démontrent l'intérêt que représentent des zones végétalisées ou de cultures irriguées par rapport aux zones artificialisées ; le différentiel de température pouvant atteindre par endroits plusieurs degrés.

Réduire les impacts du réchauffement climatique en conservant la vocation agricole d'une partie de ces terres peut être un objectif tout à fait respectable et en lien direct avec les enjeux environnementaux dans lesquels les collectivités, aussi, doivent s'engager.

Quel intérêt y aurait-il à étudier des solutions sur le réchauffement climatique et à en proposer l'application ailleurs, si le site où elles se créent ne les adopte pas lui-même ?

Car les technologies mises au point sur ce site, dans le cadre du cluster, auront vocation à être développées, et quelle meilleure vitrine pour les acquéreurs potentiels que la zone d'Agen ?

Agen, « patate chaude » de la vallée de la Garonne est légitime à porter ce projet d'avenir. L'agglomération pourrait devenir l'exemple d'innovation et de modernité en termes de zone d'activité d'économique du XXI<sup>e</sup> siècle.

Une réalisation de cette nature, responsable et durable, aurait beaucoup de souffle, de force, et pourrait représenter un intérêt bien au-delà des frontières de notre département.

Pour en venir à cette prise de conscience, tous les éléments sont réunis. Il reste à les examiner, à en débattre et à prendre la décision, qui vous revient, de vivre dans votre époque en refusant de prendre votre part de responsabilité dans le réchauffement climatique que, par ailleurs, nous devons tous à différents niveaux, par nos comportements, par nos décisions, combattre. En qualité de décideur, vous avez la responsabilité, mais aussi la chance, de pouvoir faire ce choix.

Une inscription de cette exigence dans le cahier des charges de la zone destinée aux éventuels occupants est incontournable pour sa prise en compte.

Je souhaitais vous faire part de mes réflexions sur le devenir de cette zone en espérant que vous aurez pris le temps de me lire ce dont je vous remercie.

Bien entendu, je reste à votre disposition pour échanger sur cette question et dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Lucette LOUSTEAU

